



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2016-093

PUBLIÉ LE 7 OCTOBRE 2016

Sommaire

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2016-10-06-009 - 2016 10 06 ARRETE MODIFICATIF COMPOSITION DU CD
DU GPMR (3 pages)

Page 3

R28-2016-10-06-010 - 2016 10 06 ARRETE MODIFICATIF COMPOSITION DU CS DU
GPMR (3 pages)

Page 7

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2016-10-06-009

2016 10 06 ARRETE MODIFICATIF COMPOSITION
DU CD DU GPMR

2016 10 06 ARRETE MODIFICATIF COMPOSITION DU CD DU GPMR

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

**SECRETARIAT GENERAL POUR LES
AFFAIRES REGIONALES**

Pôle Modernisation et moyens

Mission Coordination générale, stratégie
immobilière et pilotage budgétaire

Affaire suivie par Youcef CHIKHI
Tél. 02.32.76.51.67
Mél. youcef.chikhi@normandie.gouv.fr

**Arrêté N°SGAR/16-060 portant composition nominative du Conseil de Développement
du Grand Port Maritime de Rouen – modificatif de l'Arrêté N° 16-009 du 16 juin 2016.**

**La Préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite**

- Vu le code des ports maritimes ;
- Vu la loi n°2008-660 du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire, modifiée par la loi n°2009-431 du 20 avril 2009, par l'ordonnance n°2010-638 du 10 juin 2010 et par l'ordonnance n°2010-1307 du 28 octobre 2010 ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n°2008-1032 du 9 octobre 2008 modifié pris en application de la loi n°2008-660 du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire et portant diverses dispositions en matière portuaire,
- Vu le décret n°2008-1146 du 6 novembre 2008 modifié instituant le grand port maritime de Rouen ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 17 décembre 2015 portant nomination de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime, Madame Nicole KLEIN ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2009 fixant la circonscription du conseil de développement du Grand Port Maritime de Rouen ;
- Vu les arrêtés préfectoraux du 31 janvier 2014, du 10 février 2014, du 14 avril 2014, du 15 juin 2015, du 09 septembre 2015, du 20 novembre 2015 et du 10 mars 2016 portant composition nominative du conseil de développement du Grand Port Maritime de Rouen ;
- Vu le courrier de M. le Président du Directoire du Grand Port Maritime de Rouen du 26 février 2016 ;

ARRETE

Article 1er - Conformément à l'article 1er du décret n°2008-1032 susvisé, chapitre 1, section 3 art R.102-26, la composition nominative du conseil de développement du Grand Port Maritime de Rouen est fixée ainsi qu'il suit :

PREMIER COLLEGE : REPRESENTANTS DE LA PLACE PORTUAIRE : 9 SIEGES

- M. Didier LUTSEN, Exxon Mobil
- M. Christian DEDREUX, Technip France
- Mme Catherine CORNU, Station de pilotage de la Seine
- M. Jean-Pierre SCOUARNEC, Union Syndicale de l'armement et des agents de Rouen
- M. Jean-François LEPY, Soufflet Négoce, Socomac
- M. Jean-Philippe LAILLE, Rubis Terminal
- M. Philippe CARTON, syndicat rouennais des commissionnaires de transports transitaires
- M. Gilles KINDELBERGER, Sénalia
- M. Eric DUBES, Syndicat des manutentionnaires et employeurs de main d'oeuvre du Port de Rouen

DEUXIEME COLLEGE : REPRESENTANTS DES PERSONNELS DES ENTREPRISES EXERCANT LEURS ACTIVITES SUR LE PORT : 3 SIEGES

- M. Yann MALLET, syndicat CGT des ouvriers dockers et assimilés du port de Rouen
- M. Cyril OUVRY, syndicat CGT des ouvriers dockers et assimilés du port de Rouen
- M. Jean-Louis PETIT, syndicat CGT du Port de Rouen

TROISIEME COLLEGE : REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES OU DE LEURS GROUPEMENTS SITUES DANS LA CIRCONSCRIPTION DU PORT : 9 SIEGES

- Mme Françoise GUEGOT, Conseil régional de Normandie
- **M. Jean-Baptiste GASTINNE**, Conseil régional de Normandie
- M. Jean-François BURES, Conseil départemental de Seine-Maritime
- M. Jean-Hugues BONAMY, Conseil départemental de l'Eure
- M. Michel LAMARRE, Conseil départemental du Calvados
- M. Roland MARUT, Métropole Rouen Normandie
- M. Jean-Claude WEISS, Communauté de communes de Caux Vallée de Seine
- M. Claude CHICHERIE, Ville de Honfleur
- M. Yvon ROBERT, Ville de Rouen

**QUATRIEME COLLEGE : PERSONNALITES QUALIFIEES INTERESSEES AU
DEVELOPPEMENT DU PORT : 9 SIEGES**

- M. Philippe VUE, Haute-Normandie Nature Environnement
- M. Claude BLOT, Estuaire Sud
- Mme Michèle PASQUIS, Association pour la sauvegarde et mise en valeur de la boucle de Roumare
- Mme Emmanuèle SAURA, SNCF Réseau
- M. Didier LEANDRI, Comité des Armateurs Fluviaux
- M. Alain VERNA, Logistique Seine-Normandie
- M. Bruno HUVELIN, CEMEX
- M. Christian BOULOCHER, Normandie Logistique
- M. Vincent SAUREL, Marfret

Article 2 - Le Secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur général du Grand Port Maritime de Rouen sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil régional des actes administratifs de l'État.

Fait à Rouen, le

- 6 OCT. 2016


Nicole KLEIN

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2016-10-06-010

2016 10 06 ARRETE MODIFICATIF COMPOSITION
DU CS DU GPMR

2016 10 06 ARRETE MODIFICATIF COMPOSITION DU CS DU GPMR

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

**SECRETARIAT GENERAL POUR LES
AFFAIRES REGIONALES**

Pôle Modernisation et moyens

Mission Coordination générale, stratégie
immobilière et pilotage budgétaire

Affaire suivie par Youcef CHIKHI
Tél. 02.32.76.51.67
Mél. youcef.chikhi@normandie.gouv.fr

**Arrêté N°SGAR/16-059 portant composition nominative du Conseil de Surveillance du
Grand Port Maritime de Rouen – modificatif de l'Arrêté N° 16-008 du 16 juin 2016.**

**La Préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite**

- Vu le code des ports maritimes ;
- Vu la loi n°2008-660 du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n°2008-1032 du 9 octobre 2008 pris en application de la loi n°2008-660 du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire et portant diverses dispositions en matière portuaire ;
- Vu le décret n°2008-11146 du 6 novembre 2008 instituant le grand port maritime de Rouen ;
- Vu l'arrêté du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 26 décembre 2013, nommant M. Patrick BERG, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute-Normandie au conseil de surveillance du grand port maritime de Rouen au titre de représentant du ministre chargé de l'environnement ;
- Vu l'arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, en date du 14 janvier 2014, nommant M. Thierry TUOT, conseiller d'État, en qualité de représentant de l'État au conseil de surveillance du grand port maritime de Rouen au titre du ministre chargé des transports, de la mer et de la pêche ;
- Vu l'arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports de la mer et de la pêche, en date du 14 janvier 2014, portant nomination au conseil de surveillance du grand port maritime de Rouen au titre des personnalités choisies en raison de leur compétence ;
- Vu les arrêtés préfectoraux du 17 janvier 2014 ,du 10 février 2014 et du 13 août 2015 portant composition nominative du conseil de surveillance du grand port maritime de Rouen ;

- Vu la délibération du Conseil municipal de la Ville de Rouen, en date du 29 novembre 2013, désignant Mme Valérie FOURNEYRON pour représenter le Conseil municipal de Rouen au sein du conseil de surveillance du grand port maritime de Rouen ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de l'Agglomération Rouen - Elbeuf - Austreberthe, en date du 16 décembre 2013, désignant M. Frédéric SANCHEZ pour représenter le Conseil communautaire de la Communauté de l'Agglomération Rouen - Elbeuf - Austreberthe au sein du conseil de surveillance du grand port maritime de Rouen ;
- Vu la délibération du Conseil départemental de la Seine-Maritime, en date du 24 avril 2015, désignant M. Bertrand BELLANGER pour représenter le Conseil départemental de la Seine-Maritime au sein du conseil de surveillance du grand port maritime de Rouen ;
- Vu la délibération du Conseil régional de Normandie, nommant Mme Françoise GUEGOT pour représenter le Conseil régional de Normandie au sein du conseil de surveillance du grand port maritime de Rouen ;
- Vu l'arrêté du ministre délégué auprès du ministre des finances et des comptes publics, chargé du budget, en date du 13 avril 2016 chargeant M. Denis GIROUDET, administrateur général des finances publiques au sein de la direction régionale des finances publiques de Normandie et de Seine-Maritime par intérim, en qualité de représentant de l'État au conseil de surveillance du grand port maritime de Rouen au titre du ministre chargé du budget ;
- Vu les désignations des représentants du personnel de l'établissement public ;

ARRETE

Article 1 : La composition nominative du Conseil de surveillance du grand port maritime de Rouen est fixée ainsi qu'il suit :

Représentants de l'État (5)

- Le Préfet de région ou son suppléant, le secrétaire général de la préfecture de Seine-Maritime
- Ministère chargé des transports, de la mer et de la pêche : M. Thierry TUOT
- Ministère chargé de l'environnement : M. Patrick BERG
- Ministère chargé de l'économie : **M. Julien ROSSI**
- Ministère chargé du budget : **Mme Fabienne DUFAY**, Directrice Régionale des Finances Publiques de Normandie et de la Seine-Maritime

Représentants des Collectivités Territoriales et de leurs groupements (5)

- Conseil Régional de Normandie : Mme Françoise GUEGOT
- Conseil Régional de Normandie : **M. Jean-Baptiste GASTINNE**
- Conseil Départemental de Seine-Maritime : M. Bertrand BELLANGER
- Communauté d'agglomération de Rouen-Elbeuf-Austreberthe : M. Frédéric SANCHEZ
- Commune de Rouen : Mme Valérie FOURNEYRON

Représentants du personnel de l'établissement public (3)

- M. Patrice TOURNIER, CGC
- Mme Marie-Laure MOULIN, CGT
- M. Dany GUINIOT, CGT

Personnalités qualifiées (5)

- M. François LORIOT, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie de Rouen, représentant la chambre de commerce et d'industrie de Rouen
- M. Philippe DEHAYS, président de l'Union Portuaire Rouennaise
- M. Frédéric HENRY, président de Lubrizol France, représentant le monde économique
- Mme Anne LARPIN, directrice-conseil de la société Taramak
- M. Marc PAPINUTTI, directeur général de Voies navigables de France

Article 2 - Le Secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur général du Grand Port Maritime de Rouen sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil régional des actes administratifs de l'État.

Fait à Rouen, le

– 6 OCT. 2016


Nicole KLEIN

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.